

Visioconférence du 10 novembre 2020 :
Madame Cécile DURAND, nouvelle référente Handicap à l'EFREI,
Catherine GUÉNEAU et Gilles BAPTISTE de l'AP2e.

Après le départ à la retraite de Madame FITOUSSI, Madame Cécile DURAND est en charge depuis la rentrée du Pôle Egalité des Chances et Diversité qui comprend :

- pôle Handicap : elle-même
- Egalité hommes/femmes, Lutte contre le Harcèlement : Madame Anne Elvire,
- Ouverture Sociale (Cordée de la réussite pour les étudiants issus de collèges et lycées de zones défavorisées) : Monsieur René BANCAREL
- Vie Etudiante (logement, bourse) : Monsieur Christophe MAIRET

Madame DURAND a exposé :

- Le nombre d'étudiants en situation de handicap a augmenté, passant le cap des 100.
- une conscience et une volonté de devoir mieux communiquer sur l'existence du Pôle Handicap : une plaquette d'information à l'attention de tous les étudiants est en cours d'élaboration.
- A la suppression du concours Alpha, l'EFREI s'est très vite positionnée sur le fait qu'il fallait insister auprès des étudiants pour qu'ils précisent leur situation dans leur dossier, sans attendre la consigne générale indiquée par la CGE (Conférence des Grandes Ecoles). Cela a permis d'inscrire précocement certains étudiants de L1 notamment au Pôle Handicap.
- Une vraie volonté de la direction d'aider au mieux les étudiants en situation de handicap, notamment pendant la crise sanitaire. De façon générale tous les collaborateurs y contribuent. » C'est peut-être un des effets bénéfiques du premier confinement : nos enseignants, responsables de départements et de pôles ont dû prendre le relais sur les aménagements habituellement pris en charge par le Service Examens, ce qui a engendré des questionnements très intéressants de la part de personnels encore trop peu formés. Ma proposition avec le reste du PECD (Pôle Egalité des Chances et Diversité, rassemblant les Pôles Handicap, Lutte contre le harcèlement, Ouverture sociale, Vie Etudiante) est de former absolument tout le personnel, grâce à des formations d'une demi-journée minimum. Pour l'instant j'ai ciblé mes collègues du Service Entreprises, et ceux gérant les alternants, afin de développer avec eux l'accompagnement à l'entrée dans la vie professionnelle. Ils ont répondu favorablement. Ce n'est qu'un début ! »
- La nouveauté des planchers à dépasser au TOEIC pour passer en année supérieure : pour passer en M1, il faut avoir obtenu 600, et 720 pour passer en M2. Ceci incite les étudiants en situation de handicap à se faire connaître pour bénéficier du tiers-temps.

Madame DURAND s'attache à prendre contact avec chacun des étudiants inscrit au Pôle Handicap, cela prend beaucoup de temps, en raison de leur nombre croissant et des impondérables liés à la Covid-19.

Madame DURAND a également précisé que, malgré la pandémie, les permanences avec un psychologue sont maintenues, notamment pour les « urgences ». Les étudiants ont été informés de la procédure à suivre pour s'inscrire (association Apsytude)

S'agissant des étudiants sourds et malentendants, l'EFREI a pourvu les professeurs de masques transparents, et des modules de sous-titrages sur la plate-forme Teams sont à l'étude pour les cours à distance et les cours de langues.

Madame DURAND est assurée du soutien et de la collaboration de l'Ap2e dans sa mission.

L'Ap2e a repris les points restés en suspens depuis le départ de Mme Fitoussi, Madame DURAND en a pris note et réfléchira à nos propositions, nouvelles pour certaines, à savoir :

- Rampe d'accès mobile pour fauteuils roulants
- Une amélioration de la communication entre les différentes Commissions (mobilité, langues, et affectations en cycle M). But : permettre à l'EFREI de formuler une proposition en adéquation avec le handicap de l'étudiant.
- Une amélioration dans l'organisation des examens (étaier dans la semaine les matières appartenant au même module), afin de permettre aux étudiants absents toute une journée de compenser comme cela est le cas pour les étudiants en bonne santé.
- Envisager une épreuve (pourquoi pas à l'oral ?) dans le mois des partiels pour rattraper une épreuve manquée deux fois pour cause de santé. Cette hypothèse, très limitée, n'engagerait qu'un nombre tout aussi limité tant de professeurs que d'étudiants, et ne pénaliserait pas davantage l'étudiant, déjà en difficulté pour raison de santé, en la lui faisant repasser le semestre suivant.
- Une collaboration avec un médecin de la CDAPH pour évaluer, voire réévaluer les aménagements adoptés (pour les étudiants en situation de handicap déclaré ou aggravé en cours d'année).
- Prévoir une durée de validité du contrat signé avec le Pôle Handicap de l'Efrei qui coïnciderait avec la date butée de la décision de la CDAPH ? En renouvelant sa demande de RQTH à la CDAPH, l'étudiant renouvellerait en parallèle son inscription au Pôle Handicap de l'Efrei. (La durée de validité de la décision de la CDAPH est en moyenne de trois ans).

L'Ap2e remercie Madame DURAND de son exposé, et de ce temps de réflexion porteur de projets.

cecile.durand@efrei.fr